

ZOOM

Grangent : la vidange totale « ne doit pas être écartée »

Le WWF vient de publier le n° 40 de sa Campagne pour l'effacement des barrages de Poutès, de Vézins et de La Roche qui Boit. Un numéro qui consacre une large place au barrage de Grangent, dont la construction en 1957 « a signifié l'arrêt des migrations de saumons dans la Loire ; l'échelle à saumon obligatoire n'ayant pas été édiflée suite, semble-t-il, à des négociations entre pêcheurs et EDF. » Un barrage qui a recueilli durant des décennies les eaux polluées du bassin industriel de l'Ondaine et du Puy-en-Velay. Sa première vidange, en 1967, a été « calamiteuse », explique la revue, précisant que 4 à 5 millions de tonnes de sédiments sont bloqués par l'ouvrage, qui connaît des problèmes très importants d'eutrophisation. » Le WWF pose la question de la vidange décennale obligatoire et précise que « les ONG, regroupées dans le Collectif Loire Amont Vivante (CLAV) demandent qu'elle ne se limite pas à un examen du parement amont pour vérifier la solidité de l'ouvrage ». Le CLAV « ne réclame pas l'effacement de Grangent, mais que soit débattu le problème de la pollution et de l'accumulation ahurissante des sédiments et que donc l'option d'une vidange totale ne soit pas d'emblée écartée ». Il réclame surtout « l'effacement de la politique de l'autruche de l'État, d'EDF, qui, depuis vingt ans, refusent de discuter de l'option vidange au prétexte qu'elle est, on n'en doute pas, très, très compliquée ».

Frédéric Paillas

EXPRESS